

# PACTE PRODUCTIF 2025

## Contribution de la Coordination Rurale au volet Agriculture et Agro-alimentaire

### QUELQUES CONSTATS :

- **Un manque de rentabilité de la profession agricole.** Sans rémunération suffisante de l'exploitant, les embauches et les investissements s'avèrent difficiles, voire impossibles, et les conversions risquées !
- **Un gisement d'emplois qui reste inexploité faute de mauvaise rémunération du premier maillon de la chaîne : l'agriculteur ;** emplois qui participeront de surcroît à dynamiser le tissu rural (investissements, services publics, entretien des paysages...). Le manque de rentabilité amène les agriculteurs à sacrifier la main d'œuvre en fournissant des heures de travail bien au-delà du contingent d'heures supplémentaires légales autorisé pour les salariés (70/80 heures de travail par semaine avec des astreintes de nuit et de week-end 365/365 jours, sans vacances...) les conduisant parfois au burn-out ou au suicide (372 suicides en 2015 – Source MSA).
- **Un déficit d'investissements et une spirale de la décapitalisation.** « En 2018, l'investissement reprend (+ 3,2 % en valeur) après 5 années de baisse (- 20,7 % entre 2012 et 2017). Toutefois, les investissements augmentent moins que la valeur ajoutée. Ainsi, le taux d'investissement qui rapporte la FBCF à la valeur ajoutée brute de la branche en valeur baisse de 1,1 point en 2018. » (Source : Compte de la Nation 2018). La décapitalisation en bétail s'établit encore à - 4,7 % en valeur en 2018 après une chute de 6,3 % en 2017.
- **En production laitière, le capital physique des exploitations françaises s'est réduit :** les investissements moyens entre 2007 et 2016 ont été négatifs, soit - 0,17 cts/kg (ou 17 €/ tonne) contrairement à leurs homologues européennes. (Source – European Milk Board)

#### Evolution des investissements nets (2007 / 2016)

Pays	France	Allemagne	Belgique	Danemark	Luxembourg	Pays-Bas
En €/t	-17	+ 15,8	+ 32,7	+ 47,4	+ 62,7	+ 58,0

- **Une montée en gamme qui ne profite pas aux éleveurs.** Des baisses de marges brutes sont à noter par exemple :
- ✓ **En poulets bio (- 6,14 %), certifiés (-5,6 %) et label (- 2,35 %).** (Source : Enquête avicole -Chambre d'Agriculture de Bretagne). En 2018, les ventes de poulets labels ont baissé pendant que les importations augmentaient de 4,1 % en volume.
- ✓ **En lait bio, la marge brute au 1000 l a chuté de 408 € en 2012 à 368 € en 2016, soit 9 % de moins que la moyenne triennale,** (Source : L'observatoire économique – Exploitations en agriculture biologique) et de 379,33 € (clôture 1er trimestre 2018) à 352,35 € (clôture 1er trim 2019) selon les résultats COGEDIS ! Soit en 7 années, en moyenne 50 € récupérés sur le dos des laitiers bios au profit de l'amont et de l'aval !
- **Une balance commerciale agricole française négative (hors vins et spiritueux) !**
- **Un secteur industriel aux chiffres peu transparents et qui organise ses réussites et ses échecs :** La plus-value existe mais ne ruisselle pas, à l'image de l'industrie laitière française qui a bénéficié de la valorisation la plus forte aux 1 000 litres en Europe, avec **ces 7 dernières années + 190 €/1 000 l de valorisation annuelle moyenne supplémentaire** ou l'équivalent de 8 années de chiffres d'affaires réalisés en seulement 7 ans ! Cette même industrie laitière française se porte bien,

puisque c'est celle qui a le plus investi en Europe avant la fin des quotas (avec 73 projets français sur 250 entre 2012 et 2014) et cela continue. Pourquoi des outils tels que Saint-Saviol, en Charente, propriété de Bongrain a-t-il fermé ? Comment l'outil Synutra a-t-il pu se faire avec les valorisations prévues par cet industriel à 5000 €/tonne (CA prévisionnel de 500 millions d'€ pour 100 000 tonnes de poudres infantiles) alors que les valorisations européennes dépassaient les 8 000 € en 2017, les françaises un peu plus de 6 000 € !

- **Une motivation des jeunes pour s'installer freinée :**
- ✓ **Par des outils à reprendre, avec des investissements qui datent ou surdimensionnés et non rentables avec la main-d'œuvre nécessaire.**
- ✓ **Des rémunérations inférieures (*avec un volume horaire quasi-double, des responsabilités et des risques personnels plus importants*) à celles de salariés de même niveau de compétences dans le domaine para-agricole ou agroalimentaire.**

La Coordination Rurale propose dans ce dossier quelques solutions qui, selon elle, pourraient permettre à son agriculture de rester la plus durable au monde, tant du point de vue environnemental que social : **Certaines pistes méritent bien entendu d'être approfondies !**

## **1. Compétitivité des filières alimentaires et de la filière forêt-bois**

### **Comment favoriser la transition numérique dans l'ensemble de la filière alimentaire et dans la filière bois ?**

La transition numérique répond éventuellement à une partie de la question sur la compétitivité mais en aucun cas à celle de l'emploi. La transition numérique présente un coût et la faciliter suppose de procurer une rentabilité suffisante aux exploitations agricoles dont le revenu s'est gravement détérioré. Pour envisager une transition numérique, il s'avère donc nécessaire de :

- **Reconnaître la valeur des données numériques issues des exploitations agricoles lorsqu'elles ont donné leur accord pour les utiliser. Jusqu'ici elles sont exploitées « gratuitement » par de nombreuses entités qui n'en tiennent pas compte dans le prix des services vendus aux agriculteurs ensuite**
- **Proposer et installer gratuitement (sur les ordinateurs et smartphones) tous les logiciels nécessaires à la saisie des données obligatoires d'un point de vue administratif : saisie des mouvements d'animaux, des épandages, des traitements... et compléter certains logiciels, tels que ceux de l'EDE qui ne contiennent pas les traitements par exemple. Ainsi, les données compilées peuvent être analysées par l'Etat, tandis que les données individuelles doivent rester la propriété de chaque exploitant.**
- **D'obliger la récupération des données antérieures saisies sur d'autres logiciels, notamment lors de changements de fournisseurs de logiciels (Exemple : perte des données IA, traitements... lors de passage de chez Isalait à Coachlait).**
- **Soit les logiciels sont libres, gratuits et ne nécessitent pas de mise à jour payantes soient les données collectées sont rémunérées.**
- **De généraliser les EDI comptables plutôt que d'aller vers la numérisation des factures. La numérisation des factures pour les cabinets comptables ne permet pas de diminuer la facture alors qu'elle génère une charge de travail supplémentaire chez l'exploitant.**
- **D'assurer une couverture Internet et de téléphonie correcte sur l'ensemble du territoire français.**
- **De supprimer les zones blanches.**

## Quels sont les facteurs de distorsion de concurrence spécifiques à la France et comment pourrait-on les lever sans renoncer à nos ambitions en matière de transition écologique ?

Cette question en suggère une nouvelle : Qu'est-ce qui est prioritaire pour le gouvernement : développer le plein emploi et réduire les inégalités sociales ou bien accroître les contraintes contre-productives telles que sa politique du loup qui cautionne le massacre de nos animaux d'élevage aux frais de la PAC tout en augmentant le travail des éleveurs ? Les solutions à apporter aux principaux facteurs de distorsion de concurrence sont notamment de trois ordres.

### D'ordre réglementaire

- **Stopper la surtransposition de la réglementation européenne**, notamment en ce qui concerne les normes environnementales qui génèrent moins de productivité et/ou plus de temps de travail assuré par l'exploitant et non par un recours à l'embauche faute de rentabilité. **Des cahiers des charges ou des contrats avec les industriels peuvent inclure ce type de mesures mais uniquement contre valorisation effective, juste et équitable !**
- **Simplifier les procédures administratives** (déclaration PAC, aides bovines...) en lien avec les outils informatiques simples d'utilisation mis à disposition gratuitement.
- **Alléger les charges pour les employeurs de main d'œuvre** avec la **TVA sociale** (*détaillée ultérieurement dans ce dossier*). L'intérêt est d'autant plus grand pour les employeurs de main d'œuvre saisonnière. Les contrats de travail et les fiches de paie doivent être simples et réalisés de manière instantanée.
- **Rendre possible le statut de gérant salarié, détenteur du capital de leur société (GAEC, EARL...)** sans que cela pénalise l'attribution des aides PAC, à l'ensemble des chefs d'exploitation ; statut leur permettant des droits au chômage, aux indemnités invalidités alors qu'aujourd'hui pour que celle-ci soit reconnue, elle doit atteindre les 66 % et l'indemnité qui peut être versée l'est uniquement pour compléter les revenus antérieurs : quid en l'absence de revenus ? Quid s'il y a de l'épargne ? : aucun droit ! Quid pour se faire remplacer ? **Avec ce statut, le salaire qui ne serait plus versé au gérant, complété par les IJ (MSA et privées), devrait permettre le paiement de remplaçants !**
- **Créer un statut de cadre pour les salariés permanents autonomes**, avec un salaire comme les cadres débutants autour de 2 000 € net mensuel, de telle sorte que c'est la réalisation du travail qui compte et non le temps de travail. En exploitation, ramasser un troupeau peut prendre 2 heures comme 2 jours ou 2 semaines !
- **Pour les compléments de main d'œuvre, autoriser le statut d'auto-entrepreneur ou créer un nouveau statut « Uber » agricoles** inspiré des chauffeurs de taxi. Ceux-ci facturent et paient eux-mêmes leurs charges.
- **La convention collective « élevage » doit prévoir, voire faciliter, la possibilité de recourir à de la main d'œuvre étrangère** puisque de nombreuses offres d'emplois demeurent non honorées.
- **Stopper la surenchère des contrôles.**
- **Stopper les décisions d'interdiction de produits phytosanitaires sans études spécifiques préalables et sans solutions alternatives**, incluant une étude économique fiable et une étude sur la dangerosité des solutions de substitution (technique, chimique...).
- **Répartir différemment les budgets de la recherche en augmentant la part pour trouver des alternatives aux produits phytos et en ouvrant aux entreprises privées** pour l'obtention des accréditations (Exemple : OSMOBIOSE). Malgré un budget d'environ 850 M€ annuels (dont 700 M€ de l'Etat), l'INRA n'a pas su anticiper la transition vers un nouveau modèle agricole plus

vertueux comme le précise le syndicat Solidaires Sud dans la publication Agrafil ci-dessous.

**L'Inra cache ses difficultés sur la diminution des pesticides en communiquant sur l'agroécologie (syndicat Sud)**

Le syndicat Solidaires Sud branche Inra (syndicat de personnel travaillant dans les Etablissements publics à caractère scientifique et technologique) a critiqué la stratégie de l'Inra sur les alternatives aux pesticides dans un communiqué, le 31 octobre. « Les dirigeants Inra masquent leurs difficultés à penser la transition vers d'autres modèles agricoles, moins dépendants des pesticides, par une communication sur une agroécologie sans objectifs car jamais définie », soutient le syndicat. Ce dernier illustre avec le cas du glyphosate et des alternatives. « Malgré quelques initiatives encourageantes, le bilan des dix dernières années est (...) insuffisant pour répondre à la question du moment: comment se passer du glyphosate? »

Selon une étude de l'Idèle ( P. Tresh et co), moins de 50 millions d'€ sont consacrés annuellement à la réduction des phytosanitaires dans les filières animales même si elles sont plus économes dans leur usage de produits phytosanitaires. En moyenne, leur Indice de Fréquence de Traitement (IFT) est inférieur à 40 % par rapport aux systèmes de polyculture, du fait de la présence de cultures fourragères et à l'autoconsommation des cultures, qui sont globalement moins traitées.

- **Laisser les décisions de retrait de molécules aux scientifiques indépendants (ANSES)** après argumentation, et non aux politiques.
- **Remonter la délivrance d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) uniquement au niveau européen.** Cela réglerait les problèmes de distorsion de concurrence, d'importations parallèles et d'achats transfrontaliers.

### **D'ordre social**

Les coûts de main d'œuvre au sein de l'Union Européenne sont très hétérogènes :

Pays	Rémunération des salariés agricoles (2013)	Rémunération spécifique en arboriculture fruitière (2012)
France	9,43 €/h	11,83 €/h
Allemagne	7,30 €/h	7,54 €/h
Espagne	4,33 €/h	8,23 €/h
Italie		7,39 €/h
Pologne	2,36 €/h	

Source : RICA

Dans le secteur des fruits et légumes, le coût moyen de la main d'œuvre représente 50 % du coût de revient du produit. Le coût de la cueillette se situe en :

France..... entre 11 et 13 €/h  
Allemagne..... 6 €/h  
Espagne..... 7€/h

Ainsi, pour un producteur allemand, un prix de vente de 0,20 €/kg de mirabelles est rémunérateur, alors que le coût de revient du producteur français est de 0,45 €/kg.

A noter que l'Allemagne a supprimé l'équivalent allemand du SMIC pour les emplois agricoles mais pas pour les emplois de l'agroalimentaire.

Pour répondre à cette distorsion, la Coordination Rurale demande :

- **L'expérimentation de la TVA sociale sur les produits agricoles.** Elle consiste à remplacer les cotisations sociales par une TVA supplémentaire sur tous les produits alimentaires, y compris ceux importés, lesquels financeraient aussi nos charges sociales. **Les agriculteurs sont bien les seuls indépendants à ne pas « facturer » leur couverture sociale puisque les coûts de production sont**

**loin d'être toujours couverts !** En baissant les coûts du travail dans les entreprises, elle permettrait de relocaliser notre économie, redonner de la compétitivité et sortir de l'ornière de la dette sociale française. (cf. dossier joint : La TVA sociale)

Le tableau ci-après présente son mécanisme au travers d'un exemple vers lequel il conviendrait de tendre.

Effet de la TVA sociale sur un produit agricole français consommé en France	Situation actuelle	TVA sociale
Coûts extérieurs (intrants, services, etc)	80	80
+ Coût du travail	20	12,1
dont Rémunération nette	12	12,1
dont Cotisations sociales (salariales + patronales)	8	0
= PRIX du produit (hors taxe)	100	92,1
+ Taxes	5,5	13,1
dont TVA agricole (5,5%)	5,5	5,1
dont TVA SOCIALE (8,7 %)	0	8
= PRIX DE VENTE (TTC)	105,5	105,2

Effet de la TVA sociale sur un produit importé en France	Situation actuelle	TVA sociale
Prix du produit importé (hors taxe)	100	100
+ Taxes	5,5	14,2
dont TVA agricole (5,5%)	5,5	5,5
dont TVA SOCIALE (8,7 %)	0	8,7
= PRIX DE VENTE (TTC)	105,5	114,2

Effet de la TVA sociale sur un produit français exporté :	Situation actuelle	TVA sociale
PRIX DE VENTE A L'EXPORT (= prix hors taxes)	100	92,1

Exemple : Pour une exploitation laitière (1 UTH) avec un salarié permanent, **c'est au minimum la marge brute de 130 000 litres qui se libère en trésorerie avec la TVA sociale**. Dans l'hypothèse où il n'y a pas d'agrandissement, les vaches nécessaires pour rémunérer le salarié n'ayant pas à financer des investissements supplémentaires, il faut 180 000 litres (25 vaches) pour le payer. Avec la TVA sociale (économie des charges pour l'exploitant et le salarié), il ne faut plus que 115 000 litres, desquels on déduit encore 65 000 l pour la MSA de l'exploitant ; soit un coût équivalent à 50 000 litres de lait (7 vaches au lieu de 25 VL).

Pour 2 smic nets par mois, un budget de 55 000 € est nécessaire. Avec la TVA sociale, seulement 33 000 € suffiraient. (cf. tableau CDOA 29).

- **Rendre possible le contrat civique en exploitation agricole.** L'agriculture est aussi « un intérêt collectif » pour la souveraineté alimentaire comme pour les services environnementaux rendus et non rémunérés par les prix agricoles.

### D'ordre fiscal

- **L'instauration d'une limitation fiscale** afin que les revenus résiduels mensuels après impôts (et charges sociales, supprimées avec la TVA sociale) demeurent supérieurs ou égaux au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian ou 1 026 € mensuel) tant pour les exploitants en activité que pour les retraités.

Exemple : un exploitant dont le bénéfice agricole imposable est de 8 K€, déclarant percevoir 5 K€ de loyers de ses terres mises à disposition de sa société ne paierait pas plus de 700 € d'impôts tout confondu (8+5 K€) - (12 x 1 026€) au lieu de 860 € (17,2 % x 5 K€) de CSG, CRDS... + autour de 1 500 € de TFNB !

- **La publication des revenus courants avant impôts (RCAI) et après charges sociales (sauf si TVA**

**sociales**) par les comptes de la Nation, pour que ce soit comparable avec les revenus des salariés (hormis les couvertures complémentaires). Aujourd'hui, seuls les revenus des agriculteurs en individuels sont présentés après charges sociales.

- **La détaxation totale du carburant pour les agriculteurs**, comme c'est le cas pour les pêcheurs.
- **Une harmonisation de la fiscalité européenne pour les agris et l'agro-industrie.**
- **La levée de l'opacité sur les montages complexes de sociétés**, tant privées que coopératives. Exemple : Sodiaal : Les bénéficiaires restent bloqués et/ou transitent par de nombreuses filiales ou holding avant d'arriver au sein de la coopérative.
- **L'application des mêmes règles d'optimisation fiscale des dividendes des industriels privés aux exploitations agricoles.** Exemple : Les actionnaires peuvent prétendre à être dispensés du prélèvement de 12,8 % sur leur dividende au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (couple). (cf. le rapport d'activités 2017 du groupe BIGARD).
- **Instaurer une déclaration (type CERFA) pour les cessions internes entre filiales et notamment celles domiciliées à l'étranger.** Par exemple, pour la COOPERL, quelle transparence des flux de marchandises en valeurs et en volumes vers sa filiale Global Meat KFT détenue à 50/50 en Hongrie ? De telles données pourraient aider à comprendre pourquoi la France exporte 98 400 tonnes de produits transformés et saucisserie à 3,16 €/kg et importe 205 800 tonnes de mêmes produits à 3,87€/kg ! (cf. schéma 3 OFPM 2019, bilan des flux dans la filière porcine en 2018). **La délocalisation du résultat doit être redressée !** Ces cessions internes devraient être portées à la connaissance des adhérents des coopératives via les rapports prix d'activités.

### D'ordre environnemental

Bien que l'agriculture française soit reconnue comme la plus durable au monde, les efforts déjà entrepris par les producteurs restent ignorés. Pour poursuivre la transition du modèle agricole français, il convient de :

- **Tenir compte du captage de CO<sup>2</sup>** (prairies, couverts végétaux, cultures...) dans le prix des matières premières, avant de le mettre en valeur dans le produit fini !
- **Que certains travaux (entretien des haies, des tours de champs, des cours d'eau, des arbres bordant les routes, des bords d'étang, zones humides, estives, bois...) -avec le matériel nécessaire- soient directement supportés par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire via l'ESS ou autre**, ou éventuellement la mise à disposition de salariés gratuitement pour l'exploitant. Beaucoup d'agriculteurs sont déjà débordés et font comme ils peuvent. C'est ainsi que les tours des champs sont de moins entretenus !
- **D'estimer de manière objective la part de pollution liée aux boues d'épandage de station d'épuration...** Les agriculteurs doivent-ils continuer à les accepter sur leurs champs ?

Comment améliorer la logistique qui répond aux besoins spécifiques des secteurs agri/agro-alimentaires, en optimisant l'intermodalité et les synergies intersectorielles ?

Il convient avant tout de :

- **Limiter les transports de marchandises inutiles par plus de contrôles.** Ces contrôles doivent porter sur **le suivi d'un registre propre à chaque entreprise avec les entrées de matières premières et les débouchés !** L'absence de concordance peut signifier des cessions internes sans flux de

marchandises ! Cela concerne aussi bien des entreprises françaises avec plusieurs sites en France : Comment expliquer que la laiterie Saint-Saviol de Bongrain ne soit tout d'un coup plus rentable ?

- **Limitier les transports afin de réduire au maximum le risque de véhiculer des nuisibles**, source de problèmes sanitaires.
- **Taxer les marchandises qui partent se faire transformer à l'étranger alors qu'elles pourraient l'être en France.** Exemple : Les porcs Bretons qui partent en Allemagne pour revenir abattus devraient être taxés !
- **N'ouvrir la Bourse de Chicago qu'uniquement aux acteurs du secteur !** La France doit se battre pour que les spéculations, qui se sont accrues en 2000, suite à l'ouverture de la Bourse, ne soient plus possibles. Comment accepter que 98 % des céréales échangées ne le soit pas physiquement ? Les synergies d'opportunités financières s'opèrent pour les financiers au détriment de l'agri/agroalimentaire.
- **Arrêter de croire en la théorie de Ricardo car aucun État Membre n'est réellement spécialisé** dans une production qui lui donnerait de vrais avantages comparatifs !
- **En l'absence d'aides à l'export, interdire le transport de marchandises qui passe d'un Etat à l'autre, avec un ticket au passage, et un autre dans l'autre sens sans déchargement de cargaison !** Quant aux marchandises exportées, elles doivent se faire avec des coûts de production couverts !

Quelles sont les conditions à réunir pour que le secteur de l'agroéquipement se développe et devienne un facteur clé de la transition agro-écologique et numérique et de la compétitivité du secteur ?

**Le développement de l'agroéquipement orienté vers les nouvelles méthodes culturales** (sans labour, avec moins de traitement, en semis direct...) passe par :

- **Des économies permises malgré le surcoût du matériel.** Comment investir dans une bineuse avec œil optique qui coûte plus de 50 K€, quand les CUMA sont de plus en plus défaillantes dans certaines zones (défauts de paiement d'adhérents, non renouvellement de matériels, lesquels vieillissent avec leurs adhérents !) et que les ETA peinent à se faire payer ou à embaucher ?
- **Une maîtrise de l'évolution des prix d'achat (IPAMPA) avec des subventions uniquement pour les exploitations ayant des jeunes, installés avec ou sans aides, et pour au moins 10 ans** (durée minimale des matériels). Limiter l'accessibilité aux subventions doit permettre de limiter l'inflation de ces matériels avec une partie des aides captée par les vendeurs.
- **Du matériel facilement réparable basé sur la mécanique ou avec une fonction mécanique en cas de panne de l'électronique :** Les agriculteurs n'en peuvent plus de devoir bientôt appeler les hackers pour débloquer des machines et être parfois contraints d'attendre la disponibilité d'un réparateur et devoir se débrouiller seul avec les moyens du bord (Exemple : des techniciens, qui dans certains cas, ne se déplacent pas le week-end pour des pannes sur robots de traite) !
- **Plus de formations et de démonstrations quant à leur utilisation :** profondeurs d'utilisation, vitesses, périodes d'intervention.
- **Une garantie d'accès dans le temps à toutes les pièces et maintenance relatives à la robotisation des outils.** Il n'est pas normal par exemple qu'un agriculteur qui en 2007 a fait le choix d'un type de robot de traite, alors qu'une nouvelle version sortait, n'aura plus accès aux pièces détachées ni à la maintenance au 1er janvier 2020 !

Comment accompagner la mutation des outils industriels basés sur des productions non-

## durables ?

**Par une démarche positive qui passe par la reconnaissance du rôle dépollueur de l'activité agricole.** Si le CO<sub>2</sub> pose problème, alors les activités permettant de stocker du CO<sub>2</sub> sont à encourager et à soutenir !

Ainsi, les agriculteurs, qui renouvellent chaque année des cultures qui captent le CO<sub>2</sub> et rejettent de l'oxygène **doivent être rémunérés par la vente de leurs produits pour le service qu'ils rendent aux populations pour leur action en faveur de la purification de l'air sur la base de leur bilan carbone** : (CO<sub>2</sub> capté – CO<sub>2</sub> émis). Prairies, couverts végétaux, cultures ... l'activité agricole doit être protégée, ainsi que les surfaces agricoles.

**Pour les conversions en bio il convient de généraliser l'exonération de la TFNB à l'ensemble des communes (aujourd'hui au choix des communes).**

## Comment regagner de la balance commerciale dans la filière agro-alimentaire ?

Pour regagner une balance commerciale positive, en ne sacrifiant pas nos acquis sociaux et l'ambition écologique de la France, il apparaît aujourd'hui primordial d'agir sur nos importations tout autant, voire davantage, que sur nos exportations. A la lecture du rapport du Sénat de mai 2019 « *La France, un champion agricole mondial : pour combien de temps encore ?* », il apparaît que :

*« Alors que la France était le 3<sup>ème</sup> principal exportateur mondial en 2005, la France occupe désormais le 6<sup>ème</sup> rang avec environ 4,5 % des parts de marché. »*

*« En parallèle de cette perte de marché à l'exportation, la France a recours massivement à l'importation de produits agricoles et alimentaires, dont une partie importante pourrait être produite sur le territoire. »*

*« Depuis 2000, les importations ont été presque doublées en France (+ 87 %) tandis que les exportations, dans le même temps, augmentaient de 55 % »*

Pour regagner de la balance commerciale, la Coordination Rurale préconise notamment :

- **L'application de l'EXCEPTION AGRICOLE afin de sortir l'agriculture du champ de l'OMC.**
- **L'instauration de la préférence communautaire.**
- **L'arrêt des signatures des accords de libre-échange** qui laissent entrer sur les territoires français et européens des marchandises ne répondant pas à nos normes fiscales, sociales, sanitaires et environnementales. Ces produits présentent de fait des coûts de production extrêmement bas et ruinent les agriculteurs français et européens.
- **La transparence des flux entre filiales décrite précédemment.**
- **Un « Plan Protéines » afin de tendre vers l'autonomie protéique.** Il suffirait de 4 Mha de plantes protéagineuses, soja, pois et luzerne dans l'UE pour ne plus avoir d'excédents de blé à exporter en dégageant vers les pays tiers à des cours mondiaux ne tenant pas compte des coûts de production français et européens. (cf. dossier CR : *Stratégie nationale pour les protéines végétales*)
- **La relocalisation de l'approvisionnement du marché de la restauration collective qui s'avère aujourd'hui un marché principalement d'importation** du fait du code des marchés publics. Ce dernier n'intègre pas le critère de localisation des approvisionnements, pire encore, la collectivité peut être lourdement pénalisée si elle le privilégie. Pour cela, la Coordination rurale préconise :
- ✓ **Une dérogation au droit de la commande publique pour les approvisionnements à destination de la RHD des établissements publics** en dessous du seuil de 20 000 € (marché de gré à gré). Exemple :

Ce n'est pas normal qu'un établissement ne puisse pas s'approvisionner en viande hachée fraîche auprès d'un distributeur qui joue « local ».

- ✓ **La nécessité de reconnaître la spécificité des produits agricoles dans les commandes publiques** puisqu'il s'agit d'un secteur dont les retombées impactent la santé publique, le droit à l'alimentation, l'environnement, le développement durable économique et social.
- ✓ **La création d'un label spécifique à la restauration collective privilégiant les notions de local, terroir et valeur nutritionnelle.** Il est important de ne pas restreindre aux seuls signes de qualité ou labels les produits éligibles aux appels d'offre de la restauration collective. Le risque serait de voir exclues les petites structures, des structures en début d'activité ou de conversion qui ne peuvent pas valoriser leur production par l'obtention d'un label. Il s'agit d'une série de freins au développement des circuits de proximité et à la valorisation des productions à l'échelle d'un territoire qu'il s'agit de lever.
- ✓ **La création d'emplois dans le secteur de la restauration collective afin de prendre en charge les produits bruts** qui proviennent des circuits courts et de proximité.

Sur ce sujet, la France doit être fer de lance à Bruxelles, car la France ne peut absolument pas agir seule pour équilibrer sa balance commerciale. La Coordination Rurale propose, à cet effet, un véritable projet alternatif présenté dans le dossier ci-joint « *Pour une agriculture durable en Union Européenne* ».

## **2. Attractivité des métiers et emploi**

### **Comment mieux valoriser les métiers de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire ?**

La valorisation des métiers de l'agriculture passera par deux vecteurs incontournables : un revenu décent et rétablir une image positive.

#### **Un revenu digne, juste et équitable**

Sans retour à une rémunération digne et à hauteur des heures travaillées, des responsabilités et risques pris à plusieurs niveaux (environnementaux, économiques, juridiques, humaines...) et de leur polyvalence, les emplois en agriculture risquent de poursuivre leur déclin. Exemple : Entre 2010 et 2016, en exploitations laitières, la France a perdu 14 000 emplois non-salariés pour seulement 570 créations d'emplois permanents. Cela représente uniquement 80 emplois permanents créés par an pour 42 330 exploitations ! La revalorisation des métiers agricoles doit passer par :

- **Des revenus attractifs grâce à des prix agricoles qui couvrent les coûts de production, rémunération comprise** (cf. plus haut, statut, TVA sociale). La construction des prix agricoles ne doit plus être basée sur le cours mondial : à charges différentes / prix différents. (cf. Dossier PAC et tract de la CR pour l'exception agricole).
- **Un dispositif d'aide à l'installation attractif, simple et lisible.** (cf. Nos propositions pour les aides à l'installation).
- ✓ **Revoir le critère d'âge afin de s'adapter à l'évolution professionnelle (reconversions...).**
- ✓ **Prendre en compte les formations pratiques et l'expérience antérieure** puisque l'entrée dans le métier est de plus en plus tardive.
- ✓ **Limiter les PPP au 21 heures pour les titulaires d'un diplôme de niveau IV** reconnu dans le monde agricole.
- ✓ **Assouplir les conditions de suivi et d'engagement (PE simplifié, adaptabilité).**
- ✓ **Permettre une meilleure prise en compte du statut de pluriactif**, ce statut étant souvent subi du

fait de la conjoncture.

- ✓ **Proposer une DJA forfaitaire et non liée aux projets, aux investissements** afin de traiter équitablement tous les nouveaux installés.
- ✓ **Revalorisation de la DJA en zone défavorisée.**
- ✓ **Assurer un cautionnement par l'Etat des prêts liés à l'installation**, via la taxe sur le changement de destination des terres agricoles.
- **Le cumul possible de l'exonération dégressive (MSA) avec l'ACRE pour les jeunes installés** en agriculture ayant des revenus inférieurs au plafond annuel de la sécurité sociale.
- **L'insertion de la maternité au sein de la liste des circonstances exceptionnelles** pouvant justifier la non-réalisation d'actions ou d'engagements prévus au Plan d'Entreprise (PE).
- **La transformation de l'exonération de la TFNB – 5 ans- sur les terres en location en un avoir** au profit des jeunes installés afin qu'ils n'aient plus à réclamer leur dû auprès des propriétaires, qui souvent ne comprennent pas qu'ils doivent la reverser.
- **La fin du remboursement de la DJA** (Dotation Jeune Agriculteur) dès lors que le jeune agriculteur respecte la durée d'engagement exigée.
- **L'ergonomie au travail : point à intégrer dès les installations ;** accompagnement financier équivalent à ce que l'on trouve pour les aménagements de postes dans n'importe quel autre secteur !
- **Des droits équivalents à ceux des salariés en cas d'invalidité** et non en fonction du patrimoine qu'est en partie leur outil de travail uniquement valorisé par le prix de leurs produits !
- **La revalorisation des retraites agricoles** pour qu'elles atteignent au moins celles des salariés agricoles : En 2017, pour une carrière complète d'au moins 150 trimestres validés, les exploitants retraités touchaient 795 € de pension moyenne de base quand les salariés agricoles en percevaient 1 103 € !

### Le rétablissement d'une image positive et réaliste

Il passe par :

- **L'agribesting plutôt que l'agribashing.**
- **La lutte contre la désinformation** véhiculée par une médiatisation subjective et les réseaux sociaux. Exemples : Aujourd'hui, la société entière veut manger bio. Or, les marchés de la viande bovine, du lait... bio sont déjà saturés. Le consommateur ne veut-il pas du bio au prix du conventionnel ?

### Comment attirer des travailleurs dans les zones où le plein emploi existe déjà ou former ceux dont les compétences actuelles ne correspondent pas aux besoins des entreprises ?

- **Une retraite anticipée, avec des contrats à temps variables** : s'il existe un métier où les contrats devraient voir leur nombre d'heures augmenter et varier, c'est bien l'agriculture. Un salarié aux 35 heures dans une exploitation ne fait rien ! Surtout aux périodes de forts travaux ! Le nombre d'heures devraient pouvoir monter à 60 heures sans forcément être comptabilisées en heures supplémentaires (voir les conventions de la restauration) !
- **La prise en compte pour la retraite du temps effectivement travaillé pendant la carrière d'un chef d'exploitation** : En théorie, 5 semaines de congés payés, 10 semaines équivalent à 1 jour de repos hebdomadaire, 6-7 semaines équivalent à la « RTT » et 2 semaines équivalent aux jours fériés (qu'on pourrait considérer comme prises), soit **22 semaines / an ou après 30 ans d'activité, la**

**possibilité de prendre sa retraite** ! Ensuite, comme pour les autres actifs, le cumul retraite-emploi doit être possible !

### Comment assouplir encore davantage l'accompagnement des formations en entreprise ?

- **Assouplir les règles favorisant l'apprentissage :**
  - ✓ **Par l'indemnisation des apprentis par l'État jusqu'à leur majorité** : Le maître d'apprentissage met **entre les mains d'un jeune du matériel de plusieurs dizaines de milliers d'€**, à sa charge en cas d'accident ou de détérioration de matériel, **contrairement aux autres métiers de l'artisanat ou encore en banque ou en coopérative** !
  - ✓ **Par la remise en place de l'aide à l'apprentissage pour les post-BAC pour les exploitants** ! Car à 85 % du SMIC, un apprenti revient plus cher qu'un salarié à plein temps au SMIC !
  - ✓ **En permettant aux jeunes apprentis majeurs, de manière dérogatoire et dans un contingent précis, de réaliser des heures de travail de nuit**, certains actes se déroulant fréquemment de nuit (ramassage de volailles, ensilage...).
  - ✓ **En instaurant des dérogations, dans un cadre légal clair, pour la réalisation encadrée de travaux réglementés ou interdits en principe (tronçonneuse...).**
- **Des contrats aidés à 80 % pour les jeunes démarrant en agriculture** (en exploitation ou service de remplacement) afin de valoriser la transmission du savoir. De nombreuses offres d'emplois existent mais les profils des candidats ne conviennent pas, tellement le métier s'avère aujourd'hui technique et précis.

### Comment favoriser le développement de la gestion territorialisée des emplois et des compétences ?

La France **doit être moteur dans la nouvelle norme AFNOR ISO 26 030**, en cours de discussion, **visant à décliner les principes de la RSE à l'agro-alimentaire et à l'échelle internationale**. Il s'agit pour la Coordination Rurale **d'inclure la reconnaissance du "fournisseur" de matière agricole** à l'origine des produits finis, laquelle passe par le prix payé et donc la reconnaissance du producteur, **au même titre que celle de tout salarié et de l'environnement** !

### Comment rendre le retour à l'emploi plus attractif que le recours à l'assurance chômage ?

- **Accompagner les chômeurs dans les démarches pour obtenir le statut d'auto-entrepreneur** ; l'obligation à eux de progressivement faire monter leurs chiffres d'affaires quand les allocations « chômage » seraient en baisse !

## Annexes :

1 - La TVA sociale

2 – Stratégie nationale pour les protéines végétales

3 – Pour une agriculture durable en Union Européenne

4 – Dossier PAC ?

5 – L'exception agricole

7 – Proposition pour l'aide à l'installation